



## Imposition d'un prestataire par le syndic.

Par **Redlemon**, le **01/04/2016** à **10:18**

Bonjour à tous.

Merci d'ores et déjà pour votre aide.

2 choses très simples;

- Le syndicat a ajouté une condition à la réalisation de mes travaux PENDANT le vote de l'assemblée générale. (A la demande des copropriétaires tout de même)

Est-ce bien autorisé ?

- Cette condition précise que je dois faire valider mes travaux par un bureau d'étude bien défini. M. XXX; Bureau YYY.

Cette personne m'a évidemment fait un devis absolument exorbitant. 3x supérieur à la moyenne.

Est-ce qu'un syndic a le droit d'imposer un prestataire en particulier ?

Merci à tous infiniment pour votre aide.

Par **morobar**, le **01/04/2016** à **17:46**

Oui s'il s'agit de l'architecte de la résidence, ou un architecte habitué à œuvrer dans cette

résidence.